

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2021
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière (bâti).....	9 471 544	49,02 (*)	8 844 000	4 335 329	49,02	4 335 329	107,07
Taxe foncière (non bâti).....	154 690	66,75	152 800	101 994	66,75	101 994	126,41
CFE.....				0			>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : (*) dont taux départemental 2020 : 18,00			Totaux :	4 437 323	4 337 323	4 337 323	>>>

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Taxes	Taux de référence de 2021	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Produit total souhaité	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
	8	9	10	11
Taxe foncière (bâti).....	49,02			
Taxe foncière (non bâti).....	66,75			
CFE.....	>>>			
Produit total de référence (total colonne 4) : 4 437 323			Produit total de référence (total colonne 4) : 4 437 323	

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Si un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			75 599		>>>	75 599

III - TOTAL DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

Produit de référence à l'ajout de (colonne 6)	4 337 323	+	75 599	+	888 403	+	1 064 901	-	0	+	206 447	=	6 572 673
Produit de référence à l'ajout de (colonne 6)					Total autres taxes (cadre II)	Allocations compensatrices et DC RTP	Versement FNGIR	Contribution FNGIR	Versement coefficient correcteur	Contribution FNGIR	Versement coefficient correcteur	Contribution coefficient correcteur	Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale

A MELUN
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
Le JEAN-MARC VALES
31 MARS 2021

Le préfet,
le

Le maire,
le 15 Août
Alban



Accusé de réception en préfecture
077-207703271-20210322_2021-03-24_0440-DE
Date de télétransmission : 2021-03-24
Date de réception par le préfet : 2021-03-24

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :

- a. Personnes de condition modeste
- b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
- c. Exonération de longue durée (logements sociaux)
- d. Locaux industriels

2 264	
0	
456	
326 464	
10 868	

Taxe foncière (non bâti) :

Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

- a. Réduction des bases des créations d'établissements
- b. Exonération en zones d'aménagement du territoire
- c. Base minimum
- d. Locaux industriels
- e. Autres allocations

0	

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

Dotation pour perte de THLV :

Dotation IH (Mayotte) :

1,044285	
----------	--

2. BASES NC N TAXÉES

Bases exonérées par le conseil municipal

- Taxe foncière (bâti)
- Taxe foncière (non bâti)
- Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Bases exonérées par la loi

- Taxe foncière (bâti)
- Taxe foncière (non bâti)

777 356	

Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

34 852	
--------	--

3. CVAE

- a. CVAE : part nette versée par les entreprises
- b. CVAE : part dégrevée
- c. CVAE : exonérations non compensées

>>>	

4. TAXE D'HABITATION

- a. Bases hors résidences principales et locaux vacants
- b. Bases résidences secondaires soumises à majoration
- c. Bases des locaux vacants soumis à THLV
- d. Taux figé de taxe d'habitation
- e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH

270 329	
114 004	
19,67	
0,00	

5. PRODUIT DES IFR

- Éoliennes & hydroliennes
- Centrales électriques
- Centrales photovoltaïques
- Centrales hydrauliques
- Centrales géothermiques
- Transformateurs
- Stations radioélectriques
- Gaz – Stockage, transport...

6. COEFFICIENT CORRECTEUR

>>>

8. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

Taux moyens communaux de 2020 au niveau départemental

12	39,62	13	44,44	14	111,10	15	4,03000	16	107,07
	49,79		53,49		133,73		7,32000		126,41
	>>>		>>>		>>>		>>>		>>>

Taxe foncière (bâti).....

Taxe foncière (non bâti).

CFE.....

MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2021 (col.14 – col.15)

>>>	>>>
>>>	>>>

Taux communal majoré à ne pas dépasser

>>>	>>>
>>>	>>>

Taux de CFE perçue en 2020 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

>>>	>>>
>>>	>>>

DIMINUTION SANS LIEN

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

>>>

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>>
